



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283416 / BP 2022 - 1 - Commission Plénière

Objet : Soutien financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne aux actions d'aide aux populations victimes la guerre en UKRAINE

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'attaque militaire lancée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine le 24 février 2022 plonge l'Europe et le monde dans une situation effroyable que nous pensions appartenir au passé ;

Considérant que, face à cette tragédie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne tient à exprimer son entière solidarité avec le peuple ukrainien ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : d'allouer une enveloppe exceptionnelle de 100 000 € à destination des associations agissant sur le territoire ukrainien ou auprès des populations déplacées dans les pays limitrophes.

La Commission permanente attribuera les subventions aux structures concernées.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

47 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, M. Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Courade, Croquette, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Deuilhé (procuration Mme Vieu), Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), M. Fouchier, Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant, Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mme Lumeau-Préceptis, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival (procuration M. Vincini), Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, M. Suaud, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, Vieu, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Mme Boyer qui a la procuration de M. Gabrieli, Mme Malric qui a la procuration de M. Boureau et M. Taravella ont quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 14/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283480-DE